

Image not found or type unknown



Renseignement concernant des appels telephoniques

Par **legian**, le **19/03/2008** à **16:13**

bonjour a tous,
Je travaille dans une societe qui est base dans le sud de la france, qui a pour but d'appeler de potentiel investisseurs directement par telephone, et de leur proposer ces services, elle a le droit de le faire en angleterre, en fait elle recherche des personnes qui ont deja investi sur le marche boursier, et la societe leur propose d'investir de nouveau sur des actions qui sont susceptible de grimper assez rapidement et donc d'accroitre leurs capitaux dans une periode assez courte, maintenant ma question, est, ai-je le droit de faire la meme chose en france? A savoir cette societe voudrait appeler des banques en france, pour essayer de leur vendre des actions d'un groupe qui est deja en bourse (second marche)..... Puis je directement appeler ces banques, ou ai je besoin d'un document special qui m'autoriserai a le faire? D'avance je vous remercie